

UNITED NATIONS



NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017

Référence : C.N.163.2025.TREATIES-XVIII.12.a (Notification dépositaire)

PROTOCOLE ADDITIONNEL À LA CONVENTION DES NATIONS UNIES
CONTRE LA CRIMINALITÉ TRANSNATIONALE ORGANISÉE VISANT À
PRÉVENIR, RÉPRIMER ET PUNIR LA TRAITE DES PERSONNES,
EN PARTICULIER DES FEMMES ET DES ENFANTS

NEW YORK, 15 NOVEMBRE 2000

SOUDAN DU SUD : ADHÉSION

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 9 avril 2025.

Le Protocole entrera en vigueur pour le Soudan du Sud le 9 mai 2025 conformément au paragraphe 2 de son article 17 qui stipule :

« Pour chaque État ou organisation régionale d'intégration économique qui ratifiera, acceptera ou approuvera le présent Protocole ou y adhérera après le dépôt du quarantième instrument pertinent, le présent Protocole entrera en vigueur le trentième jour suivant la date de dépôt de l'instrument pertinent par ledit État ou ladite organisation ou à la date à laquelle il entre en vigueur en application du paragraphe 1 du présent article, si celle-ci est postérieure. »

Le 9 avril 2025

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized letters that appear to be 'DN'.